

## NOUVEL AVIS

Nous informons nos Lecteurs, que M. PATY ne fait plus partie à aucun titre, de l'administration de la CONSTRUCTION LYONNAISE.

Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonce sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

## JURISPRUDENCE DU BATIMENT

SERVITUDES. — DROIT DE VUES. — ÉGOUT DES TOITS  
MODE DE JOUISSANCE, ETC.

Le propriétaire du fonds dominant ne peut être astreint à maintenir l'exercice de la servitude, à laquelle il a droit, dans des formes et conditions que lui-même a seul établies et qu'il pouvait supprimer.

Le propriétaire du fonds servant n'est fondé à invoquer contre lui qu'un fait, dont il serait lui-même l'auteur et qui aurait soumis, pendant un temps suffisant pour prescrire, le droit du propriétaire du fonds dominant à d'autres conditions que celles qui résultent de son titre.

La demoiselle Bourrin possède à Saint-Martin-en-Haut un jardin contigu à la maison du sieur Clavel.

Ce jardin et cette maison ont appartenu, à l'origine, aux mêmes propriétaires, aux consorts L'Hôpital. Le 10 prairial an X, ces derniers ont vendu la maison à l'auteur de Clavel, en accordant à l'acquéreur le droit de déverser les eaux de son toit sur le jardin non vendu, de même que celui de conserver et même d'ouvrir sur ce jardin des jours à vue droite.

L'acquéreur, devenu propriétaire, fit placer aussitôt aux cinq fenêtres du rez-de-chaussée des barreaux de fer, des grillages et des croisées à verre dormant. Des chéneaux furent posés aussi aux forçets du toit.

Les choses étaient ainsi établies, depuis soixante-huit ans, quand, dans le courant de 1870, le sieur Clavel, propriétaire actuel de la maison, supprima les barreaux et les grillages des deux fenêtres et les grillages des trois autres. Il en fut de même des chéneaux de la toiture.

En 1882, la demoiselle Bourrin, propriétaire du jardin, se plaignant de ce que ce nouvel état de choses permettait aux habitants de la maison de pénétrer indûment dans sa propriété, les fenêtres du rez-de-chaussée étant seulement à 50 centimètres au-dessus du sol, a réclamé le rétablissement des lieux, dans l'état où ils se trouvaient en 1870.

La demanderesse se fondait sur ce que le mode d'exercice des deux servitudes, étant prescriptible, aux termes de l'art. 708 du Code civil, ne pouvait être modifié à son préjudice, et que le propriétaire du fonds dominant ayant usé pendant plus de 30 ans, d'un mode moins étendu que celui qui pouvait résulter de son titre, une partie de son droit s'était éteinte par la prescription.

Mais cette demande a été rejetée par le jugement suivant :

« Attendu que la demande de la demoiselle Bourrin ne se soutient pas, en présence des titres du 10 prairial an X, produits par Clavel ;

« Que dans ces titres les auteurs de la demoiselle Bourrin concèdent expressément à leurs acquéreurs, auteurs de Clavel, le droit de prendre des vues droites sur leur terrain, au nombre qu'ils voudront, et d'étendre sur ce terrain leurs forçets, pour l'écoulement des eaux des toits ;

« Que dans ces conditions les modifications apportées par Clavel dans les dispositions de cette partie de sa maison l'ont été en vertu d'un droit incontestable ;

« Qu'il ne peut être restreint à se maintenir dans des bornes et des conditions que lui-même a seul établies et qu'il pouvait supprimer ;

« Que la demoiselle Bourrin ne serait fondée à invoquer contre lui qu'un fait dont elle serait elle-même l'auteur, et qui aurait soumis, pendant un temps suffisant pour le prescrire, le droit de Clavel à d'autres conditions que celles qui résultent de son titre ;

« Que telle n'est pas, en l'état de la cause, la prétention de la demoiselle Bourrin ;

« Attendu que la partie qui succombe doit supporter les dépens ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal,

« Jugeant en premier ressort et matière ordinaire ;

« Ouï les avoués et avocats des parties, et le ministère public en ses conclusions, sans s'arrêter à la demande de vérification faite par la demoiselle Bourrin ;

« Rejette la demande de cette dernière et la condamne aux dépens. »

CONCIERGE. — DÉFAUT DE SURVEILLANCE. — VOL CHEZ  
UN LOCATAIRE. — RESPONSABILITÉ

Le propriétaire est responsable du défaut de surveillance de son concierge : il est en conséquence responsable des vols commis chez un locataire par suite de ce défaut de surveillance.

Il en est notamment ainsi au cas où le locataire a remis sa clef au concierge à l'occasion d'une absence.

Mais pour la fixation des dommages-intérêts, il y a lieu de tenir compte de l'imprudence du locataire qui n'avait point emporté les clefs de meubles renfermant des objets de grand prix.

M<sup>me</sup> la baronne de Chaubry va à la campagne tous les ans et, comme beaucoup de locataires parisiens, laisse la clef au concierge.

Mal lui en a pris, car elle a reconnu à son retour qu'elle avait été dévalisée en ce sens, que tous les objets d'art et de valeur avaient disparu.

Soupçonnant le fils de sa concierge, M<sup>me</sup> Giroult, elle porta plainte à M. le Procureur de la République et une instruction fut ouverte qui amena la condamnation de Giroult fils.

Pour arriver à obtenir la réparation du préjudice par elle éprouvé, M<sup>me</sup> la baronne de Chaubry a actionné en paiement de 30,000 francs de dommages-intérêts, M<sup>me</sup> Giroult, la concierge, dont le fils était mineur, et le propriétaire de la maison, M. Hugot, comme civilement responsable de sa concierge.

Le 31 mars 1882, le Tribunal civil de la Seine, a rendu le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu que, par jugement, en date du 18 décembre 1880, confirmé par arrêt du 27 janvier 1881, Giroult a été condamné comme coupable d'avoir soustrait frauduleusement, au préjudice de la baronne de Chaubry, deux missels, un livre de gravures de Callot, un livre d'histoire naturelle, un couteau à lame d'or et un bijou en mosaïque ;

« Attendu que si Giroult a été renvoyé des fins de la plainte en ce qui concerne le vol d'autres objets mobiliers, au préjudice de la même personne, il résulte cependant de l'instruction, qui a précédé les susdits jugement et arrêt que de l'argenterie, des bijoux, des éventails ont été soustraits dans l'appartement de la baronne de Chaubry, rue du Pré-aux-Clers, 16, et que ces vols ont été commis à la même époque et par les mêmes moyens que ceux dont Giroult a été déclaré coupable, c'est-à-dire pendant l'absence de la baronne de Chaubry, à l'aide de la clef qu'elle avait confiée à la femme Giroult, mère du sus-nommé, concierge de la maison ;

« Attendu que ladite concierge n'a point été poursuivie comme complice des vols constatés à la charge de son fils ou de personnes demeurées inconnues, mais qu'elle n'en a pas moins commis une faute lourde en laissant la clef à la disposition de son fils, en lui



permettant d'user de l'appartement de la dame de Chaubry comme d'un dépôt ou d'un atelier et d'y introduire diverses personnes étrangères à la maison, enfin en n'empêchant point la sortie des paquets qui contenaient les nombreux objets soustraits dans le susdit appartement ;

« Qu'à raison de cette faute, elle est personnellement responsable du dommage qui en est résulté pour la baronne de Chaubry ;

« Attendu que les documents fournis par la demanderesse ne sont pas suffisamment précis et concluants pour justifier le chiffre de sa demande, mais qu'il est cependant constant que le préjudice s'est élevé à un chiffre d'au moins 15,000 fr. ;

« Que la femme Giroult doit être condamnée à payer cette somme à titre de dommages-intérêts ;

« En ce qui concerne la responsabilité du Hugot :

« Attendu que par la nature complexe des fonctions qu'ils sont appelés à remplir, les concierges doivent être considérés tantôt comme les serviteurs du propriétaire, tantôt comme ceux des locataires ; que dans l'espèce la dame de Chaubry, en remettant les clefs de son appartement pendant son absence à la femme Giroult, l'a préposé spécialement à la garde dudit appartement et du mobilier qu'il contenait ; mais que, pour apprécier dans quelle mesure cette circonstance modifie la responsabilité du propriétaire, il y a lieu de tenir compte de ce que les fonctions auxquelles il avait lui-même préposé la femme Giroult la désignaient à la confiance des locataires pour tous les mêmes services qu'ils pouvaient être amenés à lui demander ;

« Attendu d'ailleurs que le propriétaire est tenu vis-à-vis des locataires d'avoir un concierge, lequel en ladite qualité et comme agent dudit propriétaire, doit exercer sur la maison, sur les allants et venants, sur la sortie des paquets, une surveillance générale ;

« Attendu que la femme Giroult a absolument manqué à ce devoir de surveillance et a ainsi facilité la consommation des vols commis au préjudice de la locataire ;

« Que si cette dernière n'a d'action que contre la femme Giroult pour la part dudit préjudice résultant plus spécialement de la confiance qu'elle avait faite à cette femme, une autre part plus importante peut être réclamée à Hugot, propriétaire, comme responsable de l'imprudence et de la négligence de sa concierge ;

« Que cette part doit être fixée à la somme de 10,000 fr. ;

« Par ces motifs,

« Condamne la femme Giroult à payer à la baronne de Chaubry la somme de 15,000 francs à titre de dommages-intérêts, ensemble les intérêts de cette somme du jour de la demande ;

« Condamne Hugot solidairement avec la femme Giroult à payer lesdits dommages-intérêts, mais à concurrence de 10,000 fr. seulement, ensemble les intérêts de cette somme du jour de la demande ;

« Déclare la baronne de Chaubry mal fondée dans le surplus de ses demandes, fins et conclusions ;

« Condamne la femme Giroult et Hugot solidairement aux dépens. »

M. Hugot a interjeté appel et M<sup>e</sup> Lebrasseur en a développé les moyens.

M<sup>me</sup> la baronne de Chaubry a non seulement fait plaider par M<sup>e</sup> Benoît le bien jugé de la décision déferée à la Cour, mais encore par un appel incident, elle a demandé que la condamnation fût élevée à 30,000 fr., chiffre qu'elle avait demandé en première instance.

La Cour a rendu l'arrêt suivant sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Pradines.

« La Cour,

« Considérant que la veuve de Chaubry de Troncenord, en remettant à la femme Giroult la clef de son appartement alors qu'elle partait pour la campagne, où elle devait faire un long

séjour, a chargé cette femme d'un soin et d'une surveillance qui rentraient dans les fonctions qu'elle avait à remplir comme concierge ;

« Considérant qu'il résulte des documents de la cause et notamment de la procédure criminelle suivie à l'occasion du vol dont la veuve de Chaubry a été victime, que la femme Giroult a eu le tort, non seulement de laisser dans sa loge, à la disposition de son fils, la clef qui lui avait été confiée, mais encore de permettre à celui-ci de prendre possession de l'appartement de la veuve de Chaubry, d'y installer un atelier de tapissier et d'y laisser pénétrer à toute heure de la journée un certain nombre de personnes étrangères à la maison ;

« Qu'en autorisant ou tolérant de pareils abus, la femme Giroult a manqué de la manière la plus grave aux devoirs de surveillance que lui imposaient ses fonctions de concierge ;

« Qu'en conséquence, la responsabilité du propriétaire est absolument engagée ;

« En ce qui touche les dommages-intérêts :

« Considérant que si l'on peut mettre en doute la sincérité des déclarations de la veuve de Chaubry concernant le nombre et la valeur des objets qui lui ont été volés, elle a à se reprocher de n'avoir pas emporté et déposé en lieu sûr la clef des meubles où se trouvaient renfermés l'argenterie, les bijoux et les objets d'art ou de prix qui ont été soustraits dans son appartement ;

« Qu'il y a lieu dans ces circonstances de fixer à la somme de 15,000 fr. les dommages-intérêts auxquels elle a droit ;

« Par ces motifs,

« Infirme le jugement dont est appel en ce qu'il n'a alloué à la veuve de Chaubry qu'une somme de 10,000 fr. contre Hugot ;

« Emendant quant à ce,

« Condamne ledit Hugot à payer à la veuve de Chaubry, en sus de cette somme, celle de 5,000 fr. avec les intérêts du jour de la demande ; ledit jugement sortissant effet dans le surplus de ses dispositions ;

« Ordonne la restitution de l'amende consignée sur l'appel incident ;

« Condamne Hugot en l'amende de son appel et en tous les dépens des deux appels. »

## UNE NOUVELLE PEINTURE<sup>1</sup>

Depuis quelques mois on fait usage, dans l'arsenal de Brest, d'une nouvelle peinture obtenue en délayant directement du chlorure de zinc avec du blanc de zinc (oxyde de zinc) et en ajoutant au mélange des substances propres à en retarder l'épaississement. Après beaucoup de tâtonnements et d'essais, on est parvenu à rendre tout à fait pratique l'emploi de cette peinture. Le chlorure de zinc n'est, d'ailleurs, pas le seul sel qui jouisse de la propriété de faire un mastic avec le blanc de zinc. Dès 1855, M. Sorel faisait connaître que les protochlorures de fer, de manganèse, de nickel et de cobalt sont propres aussi à produire des mastics. A Brest, on a étendu les recherches de cet inventeur et on a vérifié que le sulfate et l'azotate de zinc, le sulfate, l'azotate et le chlorure de fer, le sulfate et l'azotate de manganèse, mélangés avec du blanc de zinc, pouvaient aussi produire des mastics durables et des peintures couvrantes.

Par exemple, la peinture au chlorure de zinc s'obtient en préparant d'avance une dissolution convenablement dosée de chlorure de zinc, additionnée d'une substance retardatrice. Ce n'est qu'au moment d'appliquer la peinture qu'on délaye le blanc de zinc dans le liquide.

La solution de chlorure de zinc doit être filtrée dans des sacs

<sup>1</sup> Extrait de la *Gazette des Architectes*.

de toile forte et serrée, et marquer, après refroidissement, 58 degrés à l'aréomètre Baumé. D'un autre côté, on a fait dissoudre 2 kilogrammes de carbonate de soude ordinaire dans 100 litres d'eau.

Ces deux dissolutions sont mélangées dans la proportion de 2 litres de la première pour 5 litres de la seconde. Le liquide ainsi obtenu sert à délayer le blanc de zinc et à produire une peinture qui, selon l'état hygrométrique de l'atmosphère, fait prise au bout d'un temps qui varie de deux à quatre heures. Le carbonate de soude est choisi comme substance retardatrice à cause de son prix peu élevé.

Le borax peut aussi être employé comme substance retardatrice dans la proportion de 6 grammes de borax par litre de la dissolution saline à 40° Baumé pour former la dissolution dans laquelle l'oxyde de zinc sera ensuite délayé.

Cette composition s'emploie de cette manière : on apporte près du lieu où doit se faire l'application le blanc de zinc que le commerce livre à l'état de poudre impalpable, placée dans de petits barils en bois. Au fur et à mesure de ses besoins, l'ouvrier verse du liquide dans un récipient quelconque et y ajoute le blanc de zinc peu à peu, en agitant avec une spatule de bois, de manière à amener le mélange à la consistance de la peinture ordinaire. Le mélange est alors prêt à être appliqué. Il est préférable de ne préparer à la fois que la quantité de peinture qui peut être employée dans une heure.

Au mérite d'être très bon marché, cette couleur joint celui de donner une peinture toujours mate et très blanche, quand le blanc de zinc n'est pas impur et a été préparé d'une manière assez attentive. Elle couvre autant que la peinture à l'huile ; elle durcit beaucoup avec le temps et elle devient très difficile à enlever. Elle convient pour les bois et les métaux, sur lesquels elle acquiert une grande solidité. On peut même la laver et la brosser sans l'entamer ni la rayer, mais à la condition qu'elle n'a été appliquée ni sous la pluie ni pendant la gelée, parce que, dans ce cas, elle s'écaille facilement ou devient farineuse, c'est-à-dire se détache d'une manière rapide des surfaces qu'elle est destinée à protéger.

## CONCOURS

### PALAIS DES BEAUX-ARTS A LILLE

Le 20 juillet 1884, à 3 heures de relevée, le jury, chargé d'examiner les avant-projets présentés au concours du Palais des Beaux-Arts, s'est réuni au Palais-Rameau, sous la présidence de M. Géry-Legrand, maire de la ville de Lille.

M. le président procède à l'appel des membres du jury, présents au complet :

MM. Géry-Legrand, maire de Lille, président ;  
Ginain, architecte, membre de l'institut ;  
Lisch, architecte, inspecteur général des Monuments historiques ;  
Bouffet, secrétaire général de la préfecture du Nord ;  
Gavelle, adjoint au maire, délégué aux travaux ;  
Violet, adjoint au maire, délégué aux Beaux-Arts ;  
Herlin, vice-président de la commission du musée de peinture ;  
A. Mongy, directeur des travaux municipaux ;  
Guillaume, architecte du palais du Louvre, membre du conseil général des bâtiments civils ;  
A. Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires ;  
Mourcou, architecte à Lille.

Après lecture du programme, M. Guillaume est nommé secrétaire.

Le jury décide ensuite de l'admissibilité aux concours de deux projets arrivés trois jours après la date fixée par le programme. Après discussion, il est décidé que ces deux projets ne peuvent prendre part au concours et qu'ils ne seront pas examinés.

Un premier examen des 82 projets exposés ayant eu lieu, le jury procède, par acclamation ou par vote, quand il est nécessaire, à l'élimination de 64 projets, qui n'offrent pas des qualités suffisantes pour mériter un deuxième examen.

Les 18 projets restants portent les numéros et les devises suivantes :

2 Salve. — 8 Cuique suum. — 9 Ne quid nimis. — 10 M. N. — 16 Pour le musée de Lille, toutes les richesses architecturales. — 18 Minerva. — 25 1792. — 29 Semper. — 30 Cocarde tricolore. — 34 Patrie. — 35 Aux trois muses. — 43 Patrie. — 49 Camélia. — 55 Lydérie et Phinaert. — 56 Gloire aux Arts. — 63 Croissant. — 68 Arte ed amore. — 69 J'aim'mieux qu'un grand'fortune l'honneur d'être sot Lillot.

La séance est levée à six heures et la suite des opérations est renvoyée au lendemain 30 juillet, à neuf heures du matin.

Le 30 juillet 1884, à neuf heures du matin, le jury s'est réuni pour la seconde fois. Tous les membres sont présents, sauf M. Viollette, empêché.

Lecture ayant été donnée des mémoires qui accompagnent les 18 projets conservés, le jury passe à un nouvel examen de ces 18 projets et, par une suite de votes, élimine les 9 projets suivants :

N<sup>os</sup> 10, 16, 18, 29, 34, 35, 43, 56, 68.

Après cette nouvelle opération, une discussion s'est engagée sur la date à partir de laquelle devra compter le délai de quatre mois accordé aux auteurs des cinq projets qui seront choisis, pour la remise des projets du deuxième concours.

Plusieurs membres craignent que les quinze jours d'exposition ne soient retranchés dudit délai, à peine suffisant pour de nouvelles études.

M. le maire fait observer que plusieurs années se sont passées déjà en préliminaires, et qu'il faut se hâter d'arriver à l'exécution du Palais des Beaux-Arts. La majorité du jury décide que le délai partira du terme de l'exposition qui doit suivre le jugement du premier concours.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le 30 juillet 1884, à deux heures de l'après-midi, le jury s'est réuni pour la troisième fois. Tous les membres sont présents.

Il est procédé immédiatement à une série de votes qui éliminent les quatre projets suivants :

N<sup>os</sup> 8, 9, 49 et 69.

En conséquence, les projets maintenus et désignés pour le deuxième concours sont les suivants :

N<sup>os</sup> 2, 25, 30, 55, 63.

Il est procédé ensuite à l'ouverture des plis cachetés, qui font connaître les noms des auteurs de ces projets. La liste en est établie de la manière suivante, *sans classification*, dans l'ordre des numéros de l'Exposition, qui est l'ordre d'arrivée des projets :

Projet n<sup>o</sup> 2. — MM. Edouard Bérard et Delmas, architectes à Paris.

Projet n<sup>o</sup> 25. — M. Edmond Paulin, inspecteur des travaux du Louvre.

Projet n<sup>o</sup> 30. — M. Bréasson, architecte de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

Projet n<sup>o</sup> 55. — MM. Bonnier et Adrien Chancel, architectes à Paris.

Projet n<sup>o</sup> 63. — MM. H. L. Laffillée et A. Conil-Lacoste, architectes à Paris.

Le jury décide pour terminer qu'il sera recommandé aux con-

currents du deuxième concours une étude très attentive des conditions du programme, surtout en ce qui concerne la possibilité d'agrandissements ultérieurs, tout en conservant au monument un aspect complet.

Fait au Palais-Rameau, à Lille, le 30 juillet 1884, et signé par le président et les membres du jury.

Géry Legrand, *président*, Guillaume, *secrétaire*,  
Juste Lisch, A. Normand, L. Ginain, Bouffet,  
Emile Gavelle, C. Viollette, Aug. Herlin,  
A. Mourcou, A. Mongy.

#### RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE TOURS

Le concours, ouvert entre les architectes français, a pour objet la reconstruction de la salle et de la scène ainsi que de diverses parties accessoires du théâtre de Tours incendiées le 15 août dernier.

Les nouvelles constructions devront s'élever exactement sur le périmètre des anciennes.

On devra, autant que possible, se servir des parties de construction qui restent intactes.

Les concurrents pourront changer comme ils le voudront la forme de la salle pour arriver à une meilleure disposition s'il est possible.

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur la nécessité qu'il y aura de ménager des dégagements faciles sur la scène, dans la salle et dans les diverses parties accessoires.

La salle devra contenir de 1,100 à 1,200 places. Une latitude complète est laissée aux concurrents pour la disposition intérieure de cette salle, mais les plans devront porter la quantité exacte de chaque espèce de places.

Quelles que soient les dispositions du projet, qui sont entièrement laissées à l'initiative personnelle, on devra considérer comme condition principale la facilité d'évacuation instantanée du théâtre en cas d'incendie, la facilité des communications, de la circulation et la juste proportion à donner aux différentes parties de l'édifice, suivant leur destination.

Les loges d'artistes seront commodément desservies et en communication facile et sûre avec l'extérieur.

On étudiera avec soin les services du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation.

On devra prévoir un ou plusieurs réservoirs destinés à parer à un commencement d'incendie.

La dépense pour l'exécution des travaux, y compris l'installation de la scène, les décors, le mobilier de la salle, les honoraires de l'architecte, calculés à cinq pour cent, et les imprévus, s'élevant au dixième de la somme prévue, ne devra pas dépasser la somme de *cinq cent mille francs*.

L'administration se réserve formellement le droit de faire exécuter les travaux par qui elle le jugera convenable.

Les plans et devis devront être déposés dans un délai de deux mois, à partir du jour où le programme du concours aura été publié à l'adresse de M. le maire de Tours.

Ces pièces ne pourront être revêtues d'aucune signature; elles porteront une marque ou une épigraphe reproduite dans un pli cacheté avec le nom du concurrent. Les enveloppes ne seront rompues qu'après le jugement du concours.

Les dessins comprendront un plan du rez-de-chaussée, ainsi qu'un plan des divers étages à l'échelle de 0,01 par mètres;

Une coupe longitudinale et deux coupes transversales, l'une sur la salle et l'autre sur la scène, à l'échelle de 0,01 par mètre;

Un rapport indiquant les raisons qui ont conduit le concurrent à adopter les dispositions proposées par lui;

Un détail estimatif très complet de la dépense à faire.

Tous les projets dont la dépense excédera celle fixée précédemment sera mis hors concours.

A l'expiration du délai fixé par le concours, il y aura, à la mairie de Tours, une exposition publique des projets déposés, et il sera ensuite procédé au jugement.

Le jury sera composé :

1° Du maire ou de l'un des membres de l'administration municipale, président;

2° De quatre délégués nommés par le Conseil municipal;

3° D'un architecte membre du Conseil général des bâtiments civils;

4° De deux architectes nommés par les concurrents;

5° D'un architecte vérificateur spécialement chargé de contrôler l'exactitude de la dépense.

L'auteur du projet classé premier, s'il n'est pas chargé de l'exécution des travaux, recevra une prime de *trois mille francs*.

Si, au contraire, il reste chargé de l'exécution des travaux et du règlement des mémoires, il recevra cinq pour cent sur le montant des travaux, déduction faite de la prime.

L'auteur du projet classé second recevra une prime de *deux mille francs*.

L'auteur du projet classé troisième recevra une *médaille d'or* comme mention honorable.

Chaque concurrent qui en fera la demande recevra, avec le présent programme, un exemplaire des plans, coupe longitudinale et coupe transversale de l'état du théâtre, une photographie de la façade principale et une série des prix applicable aux travaux de reconstruction du théâtre.

Le Maire, D<sup>r</sup> A. FOURNIER

#### LA FLÈCHE DE SAINT-BÉNIGNE

Un des principaux ornements de la ville de Dijon, un de ceux dont les vieux Dijonnais étaient les plus fiers, et qui contribuaient à donner à leur chère cité une physionomie originale, va bientôt disparaître sous la hache du démolisseur. Nous voulons parler de la flèche de la cathédrale de Saint-Bénigne, qui surmonte avec tant de hardiesse l'antique église abbatiale de ce nom, construite aux treizième et quatorzième siècles par les mêmes bénédictins. Chef d'œuvre de l'art du charpentier, cette flèche en bois, qui repose sur un réchaud ou une lanterne de madriers, à l'intersection des bras de la croix dont se compose l'édifice, n'atteint pas moins de 98 mètres d'élévation au-dessus du pavé, soit en chiffres ronds, près de 100 mètres. Peu de monuments de ce genre joignent à plus de gracilité et d'élégance, une hauteur considérable. Un archéologue bourguignon, de la période romantique, M. Joseph Bard, le comparait à une épée tombée du ciel la pointe en l'air et la poignée en bas.

La dimension et la finesse de ses formes ne sont pas elles-mêmes étrangères à sa courte existence. Les deux flèches précédentes, atteintes par la foudre à des époques où l'on ignorait encore les paratonnerres, ont été consumées par les flammes. Celle qui les a remplacées ne date que de 1740, et fut construite pour tenir lieu d'une semblable qui avait aussi péri dans un incendie. Malgré la solidité des matériaux employés dans son ossature, elle offrait tant de prise au vent qu'elle fut faussée au commencement de ce siècle et que ses arêtes déviées de la ligne verticale lui donnaient de loin un peu l'aspect d'une vrille, presque d'un tire-bouchon, ce qui provoquait les plaisanteries assez irrévérencieuses des commis voyageurs de passage dans la ville renommée par ses bons vins.

Cet accident ne déparait pas, d'ailleurs, le monument, dont les artistes admiraient le fin profil et l'audacieuse fierté. C'était la

marque de la ville, son signe distinctif, disons mieux, son orgueil. Malheureusement, les architectes qui l'avaient élevée sur le transept de la cathédrale, en porte-à-faux, n'avaient pas suffisamment calculé la force de résistance des voûtes sur lesquelles reposait sa base. Son élasticité même était un péril : sans cesse agitée, secouée par les vents, elle communiquait un ébranlement à la voûte inférieure, dont les matériaux écrasés par son poids, des centaines de milliers de kilogrammes, commençaient à se disjoindre et à devenir menaçants pour les fidèles et les prêtres assemblés autour de l'autel. Une catastrophe prochaine parut redoutable, et les inspecteurs des monuments historiques ont fini, à leur vif regret, par signer l'arrêt de mort de l'élégante mais trop orgueilleuse flèche de Saint-Bénigne. Dans quelques semaines, elle ne sera plus.

Dijon, la ville  
Des glorieux ducs,  
Qui porte béquille  
En ses ans caducs,

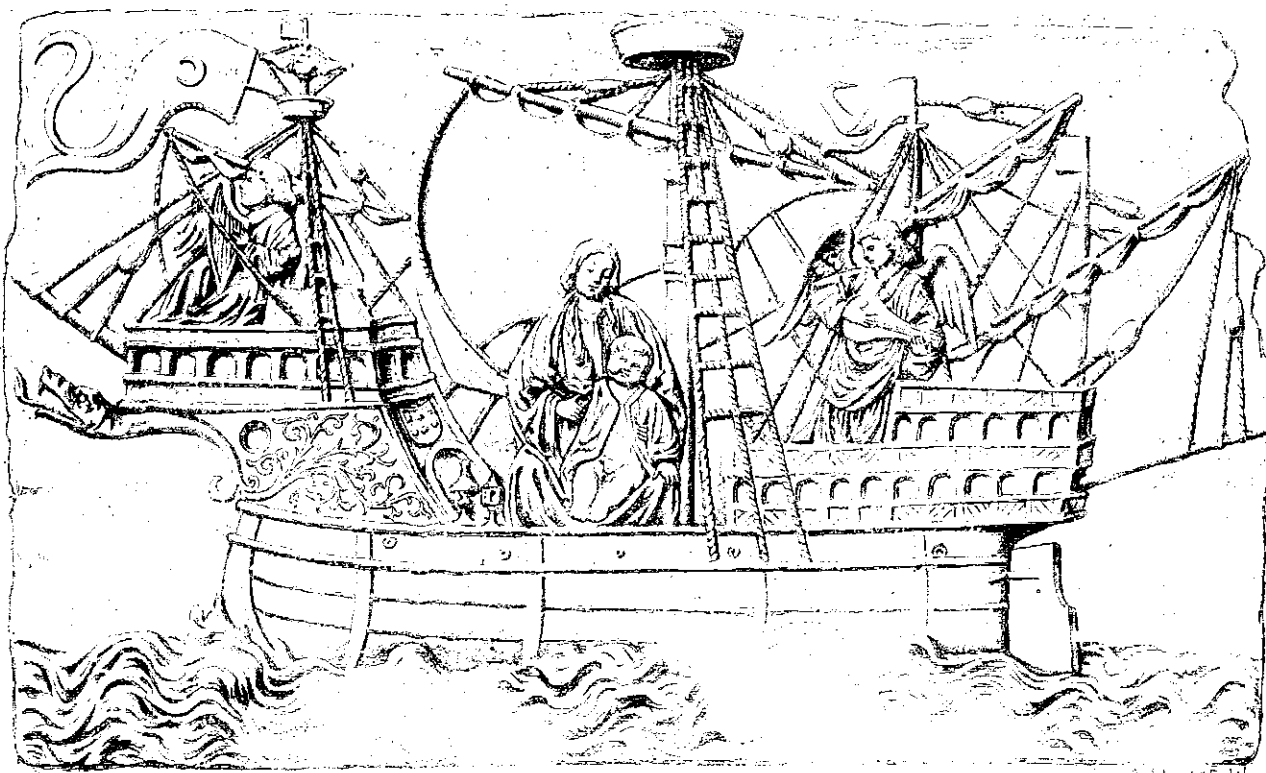
cessera bientôt d'offrir de loin au voyageur qui en approche cette

et ses quatre mats dont un seul, le plus grand, ouvre sa voile au vent qui pousse la nef sur les flots.

Au milieu la sainte Vierge est assise portant sur ses genoux l'enfant Jésus et soutenant sa main droite qu'il lève pour bénir. Sur l'avant, un ange pince de la harpe et un autre joue du théorbe sur l'arrière.

La composition est harmonieuse et bien ordonnée, et l'exécution appartient à ce style mixte qui est un des caractères de l'école lyonnaise de cette époque. Certains détails annoncent l'influence italienne, tandis que d'autres rappellent le goût gothique français. Les têtes sont fines, poétiques et suaves, à l'exception cependant de celle de l'enfant Jésus qui est plate et vulgaire. La pose de la Vierge a du naturel et de l'élégance; celle des deux anges est au contraire archaïque et conventionnelle, tandis que l'attitude de l'enfant est d'un réalisme raide et trivial qui fait encore mieux ressortir la façon dont il est dévêtu.

Ces défauts cependant s'effacent devant l'impression produite par l'ensemble heureusement équilibré et par le fini des détails,



BAS-RELIEF DES GROLIER DU SOLEIL DÉCOUVERT DANS LA RUE NEYRET

D'après une photographie de P. BRUNELLIÈRE

pointe aiguë qui se perdait souvent dans les nuages, et dont le coq doré étincelait, rougeâtre, aux feux du soleil couchant, dans la plaine fertile qui s'étend nonchalamment aux pieds des coteaux célèbres où se récolte le chambertin, le chenôve, et plus loin le musigny, le clos-vougeot.

### UN ANCIEN BAS-RELIEF LYONNAIS

Le 26 juillet 1883 en opérant des démolitions pour la construction d'un groupe scolaire, on découvrit au numéro 18 de la rue Neyret, encastré dans un mur mitoyen, à 1 mètre 50 du sol, un morceau de sculpture très intéressant à plusieurs points de vue.

C'est un bas-relief de pierre de Tournus d'un mètre de largeur sur 0<sup>m</sup> 65 de hauteur, représentant un navire du seizième siècle avec tous ses agrès, ses châteaux d'avant et d'arrière

dont l'effet devait être plus flatteur pour l'œil lorsque les couleurs dont ce bas-relief était peint, conservaient leur éclat intact et habilement nuancé comme on peut le reconnaître encore.

Ce petit monument n'est pas seulement curieux sous le rapport esthétique et comme nouveau type de cet art équivoque dont la vierge de Saint-Nizier nous a offert un premier exemple, il l'est aussi à l'égard du sujet qu'il doit représenter. L'hypothèse d'après laquelle on a prétendu dans un journal, qu'il fallait y voir une enseigne, ne supporte pas même l'examen. La custode et la monstrance placées sur le navire sont là des symboles religieux et non pas des spécimens d'orfèvrerie. Tout l'ensemble de l'œuvre indique une allégorie pieuse et non une réclame industrielle ou commerciale.

Plus judicieux assurément ont été ceux qui ont voulu y voir un ex voto. Cette interprétation peut d'ailleurs se justifier par cer-

tains détails. Ce morceau est de la fin du seizième siècle au commencement du dix-septième; il porte les armes des Grollier *d'azur à 3 besans rangés d'argent surmontés de 3 étoiles rangées du même*; et de plus on voit que les Grollier du Soleil ont possédé le vaste tènement qui s'étendait de l'abbaye de la Déserte à la rue Neyret et dont faisait partie la maison où ce bas-relief a été découvert.

Or, précisément on trouve parmi les membres de cette illustre famille, Imbert Grollier du Soleil, né en 1548, qui s'était rendu célèbre par ses campagnes lointaines contre les Turcs, et qui fut nommé en 1580 capitaine de la ville. Ne serait-il pas possible que cette image eût été sculptée en souvenir d'un vœu qu'Imbert aurait fait à la sainte Vierge au milieu des nombreux dangers qu'il dut courir. Le navire est, dans la symbolique ancienne, l'emblème du salut; le croissant rouge sur le pavillon vert (couleur des Musulmans) pourrait être une allusion à la guerre contre les Turcs. D'après ces données et sans affirmer que ce bas-relief fût un ex voto dans le sens absolu du mot, il est permis d'y voir une allégorie rappelant qu'Imbert Grollier, par la protection de la Mère de Dieu, fut protégé pendant ses combats contre les ennemis de la foi chrétienne et conduit dans le port du salut au chant harmonieux des anges.

Nous donnons cette interprétation comme une simple hypothèse sujette à examen et à contradiction. La gravure scrupuleusement exacte que nous publions ici, permettra à des chercheurs plus perspicaces et mieux instruits, de contrôler cette explication et d'en chercher une meilleure. En tous cas, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux, l'image de ce nouveau monument lyonnais qui a été soigneusement recueilli au Palais des Arts où il n'est pas une des pièces les moins intéressantes de la galerie de sculpture.

A. STEYERT

### LA NOUVELLE PERCÉE DES ALPES<sup>1</sup>

Il y a plus de cinquante ans que la question audacieuse de percer une route internationale à travers les Alpes a été posée. Mais ce n'est qu'en 1840 qu'une Commission sarde fut créée pour rechercher le meilleur passage. Quoique M. Médail eût indiqué le mont Cenis comme le point le plus favorable, il se forma en 1853 une Compagnie en faveur du passage du Simplon; mais cette idée ne fit que subir, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, une série d'insuccès auxquels elle semble à tout jamais prédestinée.

La Compagnie qui patronait cette voie, après avoir fait faillite, se reforma deux fois inutilement, et une demande de subvention fut portée au Corps législatif français, en 1870; néanmoins elle vit prononcer sa déchéance par l'Assemblée fédérale suisse, le 23 décembre 1872. C'est en vain que, l'année suivante, la Compagnie de la Suisse occidentale chercha à reprendre le projet du Simplon par une demande de crédit de 55 millions; elle ne put aboutir. Enfin, la construction du passage du mont Cenis, à l'ouest, et du Saint-Gothard, à l'est, lui ont porté le dernier coup.

Et cependant, la nécessité d'un nouveau passage alpin s'impose de plus en plus à l'industrie et au commerce de la France, gravement compromis par l'ouverture du Saint-Gothard et insuffisamment desservis par la route du mont Cenis.

Aussi le Saint-Gothard a-t-il réussi à accaparer en grande partie le trafic de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique et même des ports de la Manche, au détriment de la France qui, placée entre l'Océan et la Méditerranée, devrait être la route naturelle du grand transit européen.

<sup>1</sup> Extrait du *Génie civil*.

Il ne faut pas se le dissimuler : dans la pensée de notre ennemi héréditaire, le Saint-Gothard a été un moyen aussi efficace que la lutte armée, en portant la guerre sur le terrain économique, pour isoler la France, au point de vue industriel et commercial.

Le mont Cenis se trouve ainsi négligé, même pour nos produits du Nord et de l'Est, qui, subissant les lois fatales de l'économie, parviennent maintenant en Italie et en Orient par la percée allemande du Saint-Gothard.

Plus que jamais il s'agit donc d'aviser, en créant une voie nouvelle plus directe, moins dispendieuse et qui ne saurait être cherchée que sur un point situé au milieu et à égale distance environ des passages du Gothard et du mont Cenis.

Or cette voie paraît toute trouvée dans la percée du Grand-Saint-Bernard.

Il suffit d'abord, pour indiquer l'opportunité de ce choix, de comparer la longueur des tunnels des trois projets actuellement en présence : ceux du Simplon, du Mont-Blanc et du Saint-Bernard.

Le Simplon aurait une percée de 20.000 mètres

Le Mont-Blanc — de 19.000 —

Le Grand-Saint-Bernard — de 9.485 —

Comme le rappelle le promoteur du dernier projet, M. le baron de Vautheleret, dans sa brochure intitulée : *Le Grand-Saint-Bernard*, trajet direct de Londres à Brindisi, avec jonction à la Méditerranée par le col de Tende », le Grand-Saint-Bernard a été, dès l'antiquité, le passage des migrations importantes ou des invasions des peuples du Nord en Italie. Annibal, les Lombards, les Bourguignons, Charlemagne lui-même et enfin Bonaparte ont fait de ce passage la voie internationale traditionnelle.

Loin d'être une doublure du mont Cenis, cette nouvelle voie compléterait la première, en ce sens qu'elle seule pourrait neutraliser l'effet désastreux produit sur la France par le Saint-Gothard, en même temps qu'elle suppléerait le mont Cenis dans le cas où des éboulements pourraient de nouveau l'obstruer. En tout cas, ce serait la voie la plus avantageuse et la plus courte, non seulement pour la France, l'Italie et la Suisse qu'elle desservirait directement, mais encore pour la maille des Indes, les mailles belge, hollandaise, et même pour les communications de la Bavière et des bords du Rhin. Elle serait, en même temps, la ligne la moins coûteuse et la plus rapidement construite.

Il suffit de la comparer à ses rivales pour mettre le fait en évidence.

La ligne par le Simplon emprunterait environ 203 kilomètres aux chemins de fer suisses; son tunnel atteindrait la longueur de 20 kilomètres. Elle coûterait 140 millions, dont 72 seulement pour le grand tunnel, d'après les derniers rapports de la commission. En outre la ventilation serait probablement très difficile, si ce n'est impossible à établir.

Le tracé du Mont-Blanc, exigeant un tunnel de 19,220 mètres, porterait le coût de la ligne à 179 millions, dont 76 millions pour le tunnel, sans compter la difficulté de la traversée des glaciers.

Quant au Grand-Saint-Bernard, son tunnel (col Ferret) n'ayant que 9,485 mètres de longueur, avec trois puits de ventilation, il n'exigerait qu'une dépense de 86 millions pour les 138 kilomètres à construire entre Martigny (Suisse) et Aoste (Italie).

Pour la question des températures souterraines, nous indiquons le résumé des calculs :

Au Simplon, pour le dernier tracé proposé, la température dépassera 30° sur une longueur centrale de 13 kilomètres, pour atteindre le maximum de 36° vers le centre du massif;

Au Mont-Blanc, la température sera supérieure à 30° sur 8 kilomètres; elle augmentera progressivement sur ces 8 kilomètres de manière à dépasser 50° sur 3 de ceux-ci pour atteindre le maximum de 53° 1/2 ;

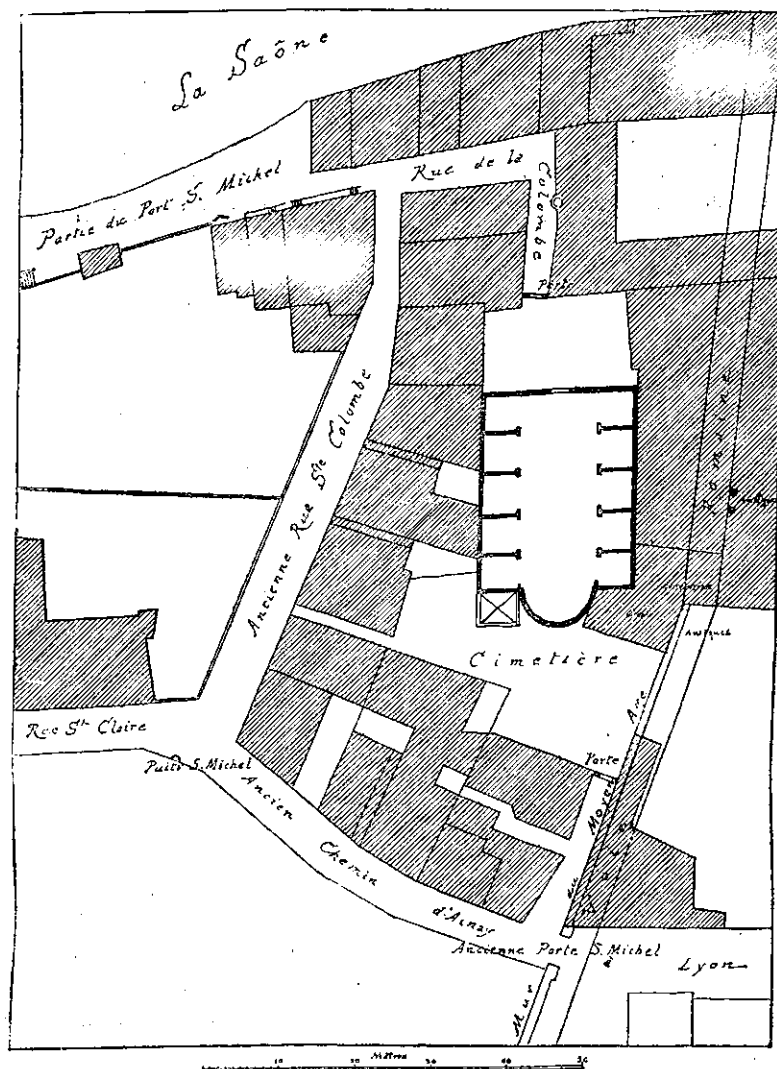


Au Grand-Saint-Bernard, ces énormes températures sont loin d'être atteintes ; sur environ 2 kilomètres, la température dépassera 20° pour atteindre le maximum de 22° 1/2, le calcul le prouve.

Ces résultats sont assez catégoriques ; rapprochés du tableau véridique des conditions dans lesquelles s'opère le travail avec ces températures, ils suffiraient à eux seuls pour faire rejeter le Simplon et le Mont-Blanc et faire adopter le Grand-Saint-Bernard.

Au point de vue stratégique et essentiellement français, la

commandant J. Richard, dans une série d'articles publiés dans le *Soir* sur les *Percées alpines*, le tunnel allemand du Saint-Gothard est autrement éloigné de l'Allemagne, ce qui n'empêche pas ce pays d'en tirer de très grands avantages commerciaux et militaires. D'ailleurs le Grand-Saint-Bernard se trouvera forcément défendu par la neutralité de la Suisse, qui partage avec nous le rôle de portier des Alpes centrales, ce qui nous ouvre plusieurs portes au moyen desquelles nous pourrions tomber en flanc sur l'ennemi assez imprudent pour se risquer dans un défilé de vingt-cinq lieues, bordé d'escarpements infranchissables.



L'ÉGLISE ET LE BOURG SAINT-MICHEL AVANT LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

(Voir p. 200)

comparaison entre les trois projets est encore plus convaincante.

La percée du Simplon ne serait qu'une doublure du Saint-Gothard, dont elle ne détournerait pas le trafic, et ne serait pour nos ennemis qu'un second passage, placé hors d'atteinte de la France, lequel favoriserait, au besoin, la réunion des armées italienne et allemande.

Le passage du Mont-Blanc présenterait le grave inconvénient de permettre à l'ennemi de tourner les défenses naturelles et artificielles de la Savoie.

Quant au tunnel du mont Saint-Bernard, on a objecté qu'il ne serait pas établi en France. Mais, comme le fait remarquer M. le

On voit donc qu'au point de vue militaire, comme aux points de vue technique, économique et industriel, le tracé du Grand-Saint-Bernard paraît le plus avantageux pour la France parmi ceux qui ont pu être présentés, et en outre le plus rapproché de sa réalisation. Objet d'études antérieures approfondies, la voie du Grand-Saint-Bernard intéresse au plus haut degré la France, l'Italie et la Suisse, qui s'efforceront sans doute d'amener ce projet à une prompt exécution.

WILLIAM REYMOND

## BIBLIOGRAPHIE

## CHANGEMENTS DES NOMS DE RUES DE LA VILLE DE LYON

Proposés par la Commission municipale. Texte officiel  
publié avec des notes critiques et huit plans en couleurs, par A. STEYERT, Prix : 10 fr.

La nomenclature des voies publiques de la ville de Lyon a été l'objet d'un rapport très instructif préparé par une commission composée des hommes les plus compétents en cette matière.

Ce travail remarquable était resté, pour ainsi dire, enfoui dans les pages du *Bulletin municipal*, recueil administratif, à peu près ignoré du public. Un tel oubli a paru fâcheux à un écrivain lyonnais et il vient de publier, du rapport sur les *changements des noms de rues*<sup>1</sup>, une nouvelle édition imprimée avec luxe et accompagnée de notes presque aussi étendues que le texte original.

Toutes les notices du rapport dont plusieurs visent des questions d'histoire et de biographie, ne rentrent pas dans le cadre de la *Construction lyonnaise*; mais il en est un grand nombre qui traitent des questions de topographie et de dénominations de voirie qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement nos lecteurs. Huit plans intercalés dans le texte et représentant, à l'aide d'une ingénieuse combinaison de couleurs superposées, l'état comparé de plusieurs de nos quartiers à diverses époques, fournissent des renseignements précieux et inédits. Dans l'impossibilité de reproduire ces plans polychromes, nous avons choisi la planche noire de l'un d'eux qui forme un tout complet. C'est l'ichnographie minutieusement exacte de l'ancienne église Saint-Michel et du bourg groupé autour d'elle, tel qu'il était avant l'ouverture de la rue Vaubecour. Les amateurs de notre histoire locale sauront apprécier par ce spécimen incomplet, l'intérêt qui s'attache à l'ouvrage sur lequel nous appelons leur attention, ainsi que les recherches et le soin consciencieux avec lequel il a été préparé.

## LE TRAVAIL

Nous avons appris avec plaisir, que le 1<sup>er</sup> juillet dernier par acte devant M<sup>e</sup> Coste notaire, avait été constituée à Lyon une Société d'assurances contre les accidents ayant pour titre *le Travail*. Cette société arrive on peut le dire au moment le plus favorable à son développement. Nous savons en effet qu'en présence du syndicat, formé par les anciennes compagnies pour exhausser leur tarifs, *le Travail* maintiendra les tarifs primitifs, ce qui lui permet de faire la part minime affectée à ses frais généraux. Tout ce qui touche à la construction trouvera certainement son avantage à s'adresser à la jeune Société, intéressée à régler promptement ses sinistres pour mieux asseoir son édifice par la confiance qu'elle inspirera.

Cette Société a pour fondateur M. Félix Bonjean, ancien Inspecteur du service des assurances au *Crédit Lyonnais*. Parmi les administrateurs figure M. Jules Boffard, ancien fabricant de soie si honorablement connu sur notre place et un assureur émérite, M. A. Béguet, ancien inspecteur général de la *Confiance* et de la *France industrielle*.

Si l'on peut augurer du succès d'une entreprise par la sympathie et la confiance qu'inspirent les promoteurs, *le Travail* nous paraît appelé à un sérieux avenir.

Disons en terminant que le siège social du *Travail* est établi définitivement rue Mulet, numéro 20, à Lyon.

## AVIS &amp; RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Arrêté.** — M. le maire de Lyon vient de prendre l'arrêté suivant :

<sup>1</sup> Un beau volume in-8, en vente chez l'auteur, rue de la Charité, 4.

« A partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, les bureaux de la mairie centrale, du service de la voirie, du service de l'architecture et des divers services installés dans l'hôtel de police, rue du Bât-d'Argent, seront ouverts de huit heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir.

« Le public sera admis dans les bureaux de dix heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

« Toutefois, le bureau des cimetières à la mairie centrale restera ouvert, sans interruption, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

« Aucune modification n'a été apportée dans la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des bureaux des mairies d'arrondissements, qui resteront ouverts, sans interruption, de neuf heures du matin à quatre heures du soir. »

**M. Paul Abadie.** — Le 11 juin dernier, lorsque le Congrès des architectes visitait les magnifiques travaux de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, chacun souhaitait que M. Abadie pût jouir de l'achèvement de son œuvre. Moins de deux mois après, le 2 août, l'artiste tombait frappé d'un coup subit. Il était âgé de 71 ans. Les obsèques ont eu lieu le 5 août.

Fils d'un architecte de talent, M. Abadie s'était destiné de bonne heure à suivre la même carrière que son père. Il entra à l'École des beaux-arts, sous la direction de Leclère, de 1835 à 1838, puis il fut attaché à la commission des monuments historiques.

Plusieurs monuments remarquables sont dus au talent de M. Abadie, notamment, l'Hôtel de Ville d'Angoulême et l'église paroissiale de Saint-Martial, dont M. le docteur Cattois, une autorité en matière archéologique écrivait : « Ce qui a été fait là avec un rare bonheur s'est empreint largement des formes et de l'esprit de l'époque qu'on a voulu évoquer, et, en même temps, il s'y est joint un cachet d'air moderne et de vie actuelle qui ne peut induire en erreur l'œil habitué à distinguer les vrais caractères des temps, en sorte que la rigueur la plus exigeante peut être satisfaite, dès qu'il s'agit des droits du passé; et, néanmoins, l'esprit d'innovation et d'appropriation à nos désirs n'est point étranger à des travaux qui se montreront dans l'avenir, tels qu'ils seront, d'heureuses combinaisons d'une intelligence qui sait le mérite de ce qui fut, et ne comprend pas moins ce qui doit être accordé au présent. »

Les travaux exécutés à Périgueux par M. Abadie, sont aussi des plus remarquables, Saint-Front restauré, aurait suffi seul à la gloire d'un architecte.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1856, M. Abadie avait été fait officier en 1869; il succéda à Vaudoyer comme inspecteur général des édifices diocésains en 1872, et, l'année suivante, l'Académie des beaux-arts l'élut en remplacement de Gilbert. Il était en outre, membre de la Commission des monuments historiques, membre de l'Institut royal des architectes britanniques et de plusieurs sociétés savantes.

**Nouvelles lignes de chemins de fer.** — Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans à ouvrir à l'exploitation, à partir du 10 août 1884, la section du chemin de fer de Saint-Denis au Buisson, comprise entre Sarlat et Cazoulès.

Cette section a une longueur de 22,128 mètres.

Indépendamment des stations extrêmes, la nouvelle ligne comprend les stations et haltes suivantes : station de Carsac, halte de Calviac, station de Carlux.

La Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée est autorisée à livrer à l'exploitation la ligne de Besançon à la frontière suisse par Morteau, à partir du 31 juillet.

Cette ligne, d'une longueur de 73 kilomètres 67 mètres 42, comprend, indépendamment de la gare de Besançon-Viotte,

<sup>1</sup> *Revue d'architecture*, année 1860.



existant sur la ligne de Dijon à Belfort, les stations ou haltes suivantes : Besançon-Mouillière, Saône, Mamirole, l'Hôpital du Grosbois, Etalans, le Valdaou, Avondrey, Longemaison, Gilley, la Grand'Combe, Morteau et le Lac-en-Villers.

**L'Exposition de 1889.** — On prépare de la façon la plus active, au ministère du commerce, les travaux préliminaires qui doivent précéder la publication de tout acte officiel intéressant la future Exposition de 1889.

On étudie, en ce moment, les projets qui ont été soumis au ministre en ce qui concerne l'emplacement et le mode d'installation. Les emplacements dont il a été le plus sérieusement question sont : le plateau de Courbevoie, les Tuileries, le Champ-de-Mars et le Bois de Boulogne.

**L'Exposition forestière d'Édimbourg.** — L'Exposition forestière internationale vient d'ouvrir. Elle est fort intéressante et comprend tout ce qui est relatif à l'exploitation des forêts. La Suède, le Danemark, l'Italie, la Perse, le Venezuela, la Californie et le Japon ont exposé, mais la France n'est représentée que par un seul exposant, M. Decauville, de Petit-Bourg près Paris, dont les chemins de fer portatifs ont acquis une grande popularité en Angleterre. Ce nouveau moyen de transport est vraiment fort ingénieux et permet de sortir facilement des forêts les arbres de 30 et 35 mètres de longueur.

Ces jours-ci, dans une autre exposition anglaise, l'Exposition d'hygiène à Londres, les visiteurs assistaient avec curiosité à l'arrivée d'une chaloupe à vapeur pesant quatre à cinq tonnes; elle circulait à travers les galeries sur des petites voies Decauville que l'on posait et déposait à mesure que la chaloupe avançait. C'est par les manœuvres analogues que Stanley et Brazza, qui possèdent tous deux du matériel Decauville, font passer leurs chaloupes par-dessus les rapides du Congo et de l'Ogôoué.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

### LYON

Exhaussement, 194, rue Boileau, M. Lapierre, y demeurant. Exhaussement, rue Boileau, 57. M. Baronnet, rue du Rhône. — Maison, rue de Crillon entre les numéros 15 et 17. M. Dominé, par M. Pras, architecte, rue Saint-Victorien, 25, à Villeurbanne. — Démolition et reconstruction d'un mur de clôture, rue Crillon, 69, M. Bouchet, cours d'Herbouville, 32. — Maison et mur de clôture, angle nord-est des rues Cuvier et Garibaldi, 107. MM. Allard frères, rue des Capucins, 12, par M. Variot, ingénieur, 13, rue Constantine. — Maison, rue de Vendôme, 277. M. Bied, par M. Merlin, architecte, rue Bourbon, 1. — Exhaussement d'un mur, boulevard des Brotteaux, 31 et 33. M. Belouze y demeurant. — Exhaussement, boulevard de la Croix-Rousse, 55. M. Jean, par M. Lauvergne, maître maçon, rue Duviard, 11. — Exhaussement sur cour, rue Sainte-Jeanne, 23. M. Pichat-Damont, par M. Vacher, architecte, 8, place des Squares. — Deux maisons sur cour, 6, rue Saint-Joseph. MM. Grob et Ribollet, rue de la République, 65. — Hangar sur cour, angle de la Ruelle de la Vitriolerie et de la rue Béchevelin. M. Ploquin, rue du Plat, 9. — Mur de clôture, rue Clos-Suiphon, côté ouest, entre les rues cités Part Dieu et de Chartres. M. Pommier, par M. Gery, architecte, rue de la Barre, 16. — Maison, rue de Crillon, 11. M. Zombard, 9, rue de Crillon. — Hangar en maçonnerie, rue de Créqui. MM. Marge et Mallet, par M. Gery, architecte, rue de la Barre, 16. — Exhaussement d'un mur, angle nord-ouest du quai de l'Est et de la rue du Nord. M. Tewelès, par M. Duvois, architecte, 8, rue Masséna. — Deux hangars, 92, rue Masséna. M. Morand, 115, rue Garibaldi. — Clôture en planches, rue Montesquieu, 120. MM. Coulet et Mercier, par M. Hein, 52, rue Ferrandière. — Exhaussement, rue Créqui, 183. M. Mignot, par M. Andrieux, entrepr., rue de Créqui, 182. — Clôture en planches, rue Cavenne, côté ouest, entre les rues des Trois-Pierres et de la Vitriolerie. M. Chanay, à Tournus (Saône-et-Loire). — Barrière à claire-voie, angle sud du boulevard des Brotteaux et de la rue Suchet. M. Maire, 34, rue Suchet. — Mur de clôture, montée du Gourguillon, propriété Nigon. M. Nigon. — Maison, rue Molière, côté est. M. Grobon, par M. Porte, architecte, 18, rue Mulet. — Maison, rue Molière, côté est. M. Faye, par M. Porte, architecte. — Maison, angle sud-est du cours Lafayette et de la rue de la Villardière, par M. Porte, architecte. — Maison, côté droit du cours Lafayette entre les rues Molière et Pierre-Corneille. M. Porte, propriétaire et architecte, 8, rue Mulet. — Maison, angle sud-ouest du cours Lafayette et de la rue Pierre-Corneille. M. Fessetaud, par M. Porte, architecte. — Maison, rue Pierre-Corneille, côté ouest. M. Tavernier, M. Porte, architecte.

### BANLIEUE

Maison, cours Eugène, à Montchat. M. Roux, épicière, cours Henri, 65, par M. Nachury, géomètre. — Mur de clôture, chemin Corne-de-Cerf, à la Vil-

lette. M. Mériat, par M. Cuny, architecte, rue du Sacré-Cœur. — Maison, chemin de la Colombière, à la Mouche. M. Bonjour, par M. Tony Labas, route de Vienne.

Nous avisons nos lecteurs que dès à présent, nous supprimons totalement notre partie des TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON. Cet article était en double emploi avec les DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR. Nous croyons être plus utile en indiquant la source des travaux, que de les suivre imparfaitement dans leur exécution. Nous mettrons tous nos soins à ce dernier chapitre, et nous espérons répondre aux desiderata de la généralité de nos lecteurs.

## COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS  
DE LA PLACE DE LYON

| NATURE DES MATÉRIAUX                                                 | PRIX<br>SUIVANT LA QUALITÉ |                  |                    |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------|
| BOIS                                                                 |                            |                  |                    |
| Chêne de Bourgogne. . . . .                                          | le mètre cube              | 90               | à 120              |
| Sapin de la Saône. . . . .                                           | — —                        | 48               | 56                 |
| Sapin du Rhône. . . . .                                              | — —                        | 44               | 52                 |
| PIERRES                                                              |                            |                  |                    |
| CARRIÈRES DU HAUT-RHONE (VILLEBOIS)                                  |                            |                  |                    |
| Allèges. . . . .                                                     | — —                        | 42               | 45                 |
| Pierre de taille brute. . . . .                                      | — —                        | 45               | 50                 |
| Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré      | — —                        | 25               | 28                 |
| Moellons bruts. . . . .                                              | — —                        | 6 50             | 7 50               |
| CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)                              |                            |                  |                    |
| Allèges. . . . .                                                     | le mètre cube              | 35               | 38                 |
| Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. . . . . | le mètre courant           | 5                | 5 50               |
| Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré      | — —                        | 16               | 18                 |
| Moellons bruts de Couzon. . . . .                                    | le mètre cube              | 5 25             | 6                  |
| MÉTALX                                                               |                            |                  |                    |
|                                                                      |                            | COURS PRÉCÉDENTS | DERNIERS<br>COURS  |
|                                                                      |                            | 14 août          | 22 août<br>29 août |
| Fer en barres, au coke, 1 <sup>re</sup> classe. . . . .              | les 100 kil.               | 18               | 18 18              |
| Ponte de 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .                              | — —                        | »                | »                  |
| Cuivre en lingots Chili affiné. . . . .                              | — —                        | 155              | 152 50 155         |
| Cuivre rouge en feuilles. . . . .                                    | — —                        | 172 50           | 172 50 175         |
| Cuivre jaune. . . . .                                                | — —                        | 157 50           | 155 157 50         |
| Étain Banca. . . . .                                                 | — —                        | 238              | 240 238            |
| Étain Billiton. . . . .                                              | — —                        | 230              | 228 226            |
| Plomb doux, 1 <sup>re</sup> fusion. . . . .                          | — —                        | 29 50            | 30 30              |
| Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. . . . .                             | — —                        | 35               | 33 33 50           |
| Zinc refondu, 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .                         | — —                        | 34               | 35 35              |
| Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. . . . .                    | — —                        | 52               | 51 52              |
| Zinc — autres marques. . . . .                                       | — —                        | 50 50            | 49 50              |
| Acide oléique (Oléine). . . . .                                      | — —                        | d 66             | d 62 d 65          |
| HUILES (Droits d'accise en sus)                                      |                            |                  |                    |
| Huile de lin. . . . .                                                | les 100 kil.               | 69               | 69 69              |
| — de colza brute indigène. . . . .                                   | — —                        | 79               | 79 79              |
| — — épurée id. . . . .                                               | — —                        | 87               | 84 87              |
| Acide stéarique (Stéarine). . . . .                                  | — —                        | 137              | 137 137            |
| DROGUERIE                                                            |                            |                  |                    |
| Alun épuré. . . . .                                                  | les 100 kil.               | 25               | 25 25              |
| — ordinaire. . . . .                                                 | — —                        | 20               | 19 50 20           |
| Essence de térébenthine. . . . .                                     | — —                        | 73               | 72 73              |
| Sel de soude 80 degrés. . . . .                                      | — —                        | 23 50            | 23 23              |
| SPIRITUEUX (En entrepôt)                                             |                            |                  |                    |
| Esprit 3 6 Béziers à 80 degrés. . . . .                              | l'hectol.                  | 108              | 105 108            |
| — de marc. . . . .                                                   | — —                        | 104              | 104 104            |
| — Nord fin. . . . .                                                  | à 93 degrés.               | 57               | 57 56              |
| — extra-fin. . . . .                                                 | — —                        | 61               | 61 61              |
| — de grains. . . . .                                                 | — —                        | 76               | 76 76              |
| — mauvais goût. . . . .                                              | — —                        | 42 50            | 48 50 48           |

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — Le 17 août. — Mairie de Coligny. Construction d'une école mixte au hameau d'Orgent. M. Despatin, à Coligny, adjud. à 10 p. 100.  
**Aisne.** — Le 19 juillet. — Mairie de Laon. Construction d'un lycée. M. Beynel (Alfred), passage Saulnier, à Paris, adjud. à 6 p. 100.  
**Ardèche.** — Le 20 août. — Mairie de Saint-Cirgues-en-Montagne. École de garçons. Mont., 28.000 fr. M. Montchaud (P.), à la Morée, adjud., à 11 p. 100.  
**Aisne.** — Le 11 juillet. — Canal latéral à l'Aisne. Modification des ponts entre les points kilométriques 5 kil. et 19 kil. (de Neufchâtel à Berry-au-Bac), et entre les points 34 kil. et 51 kil. 500 (de Bourg à Celles). Travaux métalliques. M. Munier (Jules), à Prouard (Meurthe-et-Moselle), adjud. à 36 p. 100.  
**Cher.** — Le 12 juillet. — Mairie de Bourges. Construction d'un marché couvert. M. Laudois, place Mais, à Bourges, adjud. à 15 p. 100.  
**Côte-d'Or.** — Le 18 août. — Mairie de Longecourt. École de filles. — 1<sup>er</sup> lot, M. Michéa, à Longecourt, adjud., à 15 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot, M. Michéa, à Longecourt, adjud., à 15 p. 100.  
**Côte-d'Or.** — Le 17 août. — Appropriation dans les deux orangeries, à Auxonne. MM. Courtitrat et Rosfalter, à Auxonne, adjud., à 17 fr. 25 p. 100.

**Creuse.** — Le 21 juillet. — Chemin de fer de Montluçon à Eygurande. Etablissement des barrières tournantes, poteaux indicateurs et porte-rails. M. Thuillier, à Angoulême, adjud. à 35 p. 100.

**Dordogne.** — Le 15 juillet. — Mairie de Saint-Aulaye. Construction d'un pont en maçonnerie. MM. Porteyron et Beynier, à Saint-Aulaye, adjud. à 1 p. 100.

**Garé.** — Le 12 juillet. — Canal d'irrigation de Beaucuire (séquestre). Déplacement d'un fossé dans la région de Clauzonnette et revêtement de cuvettes en maçonnerie. — 1<sup>er</sup> lot. M. Vallet, rue d'Ananelle, 25, à Avignon, adjud. à 6 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. MM. Gerbaud et Juhert, à Tarascon, adjud. à 15 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. MM. Gerbaud et Juhert, à Tarascon, adjud. à 21 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Vallet, à Avignon, adjud. à 8 p. 100.

**Haute-Loire.** — Le 19 août. — Préfecture. Alimentation des machines aux stations de Saint-Didier-la-Séauve, Riolord et Bourg-Argental. M. Bailly (J.), à Montmélard (Saône-et-Loire), adjud., à 4 p. 100.

**Haute-Savoie.** — Le 24 juin. — Sous-préfecture de Bonneville. Construction d'une maison d'école. M. Merlin, à Petit-Bornand, adjud., à 11 p. 100.

**Haute-Savoie.** — Le 7 juillet. — Sous-préfecture de Bonneville. Construction d'une maison d'école, commune de Châtillon. M. Vaglio (Paul), à Saint-Pierre-de-Rumilly, adjud., à 5 p. 100.

**Hérault.** — Le 6 juillet. — Mairie de Clermont-l'Hérault. Agrandissement du collège. — 1<sup>er</sup> lot. M. Laval (B.), à Clermont, adjud. à 17 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Hildvert (Louis), à Cette, adjud. à 17 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. M. Vernet (Émile), à Clermont, adjud. à 24 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Peaux (Louis), à Montpellier, adjud. à 23 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. M. Barral (Jean), à Clermont, adjud. à 31 p. 100. — 6<sup>e</sup> lot. M. Bony-Vital, à Clermont, adjud. à 42 p. 100. — 7<sup>e</sup> lot. M. Selmy (Félix), à Clermont, adjud. à 32 p. 100.

**Isère.** — Le 17 août. — Mairie de Domène. Pont de 5 mètres d'ouverture. MM. Maruochi frères, à Combe-de-Lancey, adjud., à 28 p. 100.

**Puy-de-Dôme.** — Le 17 août. — Mairie de Mons. École de filles. M. Seguin (J.), à Pragoulin, commune de Saint-Sylvestre, adjud., à 15 p. 100.

**Lozère.** — Le 6 juillet. — Mairie de Pont-de-Montvert. Construction d'un groupe scolaire. M. Richard, à Saint-Privas-de-Vallongue, adjud., à 10 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 13 août. — Sous-préfecture de Louhans. — 1<sup>er</sup> lot. Construction du chemin n° 9. M. Guillemant, à Simard, adjud., à 13 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n° 4. MM. Mégard et Carle, à Montmorot (Jura), adjud., à 16 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 13. MM. Mégard et Carle, à Montmorot (Jura), adjud., à 16 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 9 septembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Fourniture et transport à domicile de cercueils d'indigents, pendant cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1884, jusqu'au 30 septembre 1889 inclus. Morts-nés, 100 cercueils à 2 fr. 10 = 210 fr. Naissances à 6 mois, 800 cercueils à 2 fr. 50 = 2.000 fr. 6 mois à 2 ans, 900 cercueils à 3 fr. 40 = 3.060 fr. 2 à 4 ans, 450 cercueils à 3 fr. 80 = 1.710 fr. 4 à 6 ans, 250 cercueils à 4 fr. 50 = 1.125 fr. 6 à 9 ans, 125 cercueils à 5 fr. = 625 fr. 9 à 12 ans, 80 cercueils à 5 fr. 85 = 468 fr. 12 ans et au-dessus (adultes), 3.000 cercueils à 7 fr. = 21.000 fr. Total, 30.198 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 3<sup>e</sup> division.

**Ain.** — Samedi 13 septembre, 11 h. — Sous-préfecture de Nantua. — Chemins vicinaux 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 14. — Rectification aux abords de Trébillat. Construction d'un pont biais sur la Samine. Mont., 23.010 fr. 42. A valoir, 1.989 fr. 51. — 2<sup>e</sup> lot. Même chemin. Travaux de terrassement et remblais sur une long. de 247 mètres, et construction : 1<sup>er</sup> d'un pontseau en maçonnerie ; 2<sup>e</sup> d'un mur de soutènement avec fourniture de tous les matériaux. Mont., 16.127 fr. 62. A valoir, 872 fr. 38. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 34. Elargissement et rechargement. Construction d'un aqueduc et de murs de soutènement sur les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> kilomètres. Mont., 12.583 fr. 29. A valoir, 217 fr. 71. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 23. Travaux de terrassement et de roçage. Mont., 21.491 fr. 46. A valoir, 508 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Allier.** — Dimanche 21 septembre. — Mairie de Vaumas. Chemins vicinaux. Construction du chemin n° 1 entre le chemin de grande communication de Vesvre à Saint-Léon et la partie faite en avant de Montroussel. Terrassements et travaux d'art. Mont., 16.100 fr.

Renseignements chez M. l'agent-voyer de Dompierre.

**Ardèche.** — Samedi 6 septembre, 2 h. — Préfecture. Routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. n° 102. Rectification entre Lanarce et la Ribeyre ; 1<sup>re</sup> section. Long. 5.326 mètres. Mont., 138.653 fr. 50. A valoir, 21.316 fr. 50. Total, 180.000 fr. Caut., 6.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. n° 86. Rechargement entre les points kilométriques 112 6 et 133 9. Mont., 5.840 fr. 70. A valoir, 3.150 fr. 30. Total, 9.600 fr. Caut., 300 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Henry, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Privas, 8 jours au moins avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire.

**Ardèche.** — Dimanche 7 septembre. — Mairie de Dompnac. Construction d'une école de garçons. Mont., 12.000 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Date non encore fixée. — Mairie de Ruoms. Construction d'une maison d'école de garçons. Mont., 30.000 fr. Caut., le 10<sup>e</sup>.

Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Jeudi 11 septembre, 2 h. — Préfecture. Port de Marseille. Restauration de la Risberme extérieure et du garde-corps en ciment de la jetée du large de la Joliette. — 1<sup>re</sup> section. Risberme, 36.392 fr. 62. — 2<sup>e</sup> section. Garde-corps, 6.321 fr. 14. Mont., 42.713 fr. 76. A valoir, 7.286 fr. 24. Total, 50.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Guérard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de la Joliette (hôtel des services publics), à Marseille, huit jours au moins avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Sébillotte, sous-ingénieur, quai de la Joliette (hôtel des services publics), à Marseille.

**Corse.** — Mercredi 10 septembre, 2 h. — Port de Santa-Severa (Luri). Construction d'un débarcadère. Terrassements, 14 fr. 65. Enrochements, 16.731 fr. Mur d'abri, quai et accessoires, 19.666 fr. 63. Total, 36.412 fr. 28. A valoir, 5.587 fr. 72. Total général, 42.000 fr. Caut. 1.000 fr.

Certificat visé par M. Margerid, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Stephanopoli, 2, à Ajaccio. Renseignements à la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Bastia.

**Côte-du-Nord.** — Dimanche 21 septembre, 2 h. — Mairie de Guingamp. Constructions d'écoles nouvelles. Réparations et aménagements à faire aux écoles actuelles. — 1<sup>er</sup> lot. École primaire de filles et école maternelle à établir près de la place Saint-Sauveur. Mont., 100.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. École primaire supérieure de filles à édifier près le boulevard de la Gare et la rue Saint-Nicolas. Mont., 80.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Réparations

et aménagements à faire, tant à l'école des filles qu'à l'école maternelle, sises place du Château. Mont., 17.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Réparation et aménagements à faire à l'école actuelle des garçons. Mont., 11.500.

Certificat visé par M. Guérin, architecte de la ville. Renseignements à la mairie.

**Gironde.** — Jeudi 11 septembre, 3 h. — Mairie de Bordeaux. Maçonnerie de l'aqueduc d'aménée des sources du Budos, entre les sources et le Béquet. — 1<sup>er</sup> lot. Des sources de Budos à la tête aval du siphon du Guà-Mort, inclusivement. Mont., 1.340.520 fr. 77. Caut., 40.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. De la tête aval du siphon du Guà-Mort, à l'entrée de l'établissement du Béquet. Mont., 976.215 fr. 03. Caut., 30.000, non compris les sommes à valoir.

Renseignements à la mairie, division des travaux publics, 1<sup>re</sup> section.

**Ille-et-Vilaine.** — Mardi 13 septembre, 1 h. — Mairie de Rennes. Chemins vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 36. Construction de ponts, terrassements, etc. Mont., 205.000 fr.

Renseignements à la mairie, 2<sup>e</sup> bureau.

**Landes.** — Dimanche 7 septembre, 2 h. — Mairie d'Escorpe. Chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Terrassements et chaussées. Mont., 17.979 fr. 55. A valoir, 2045 fr. Total, 18.000 fr. Caut., 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'aqueducs sous les chemins vicinaux ordinaires n° 2, 3, 4 et 8. Mont., 2.372 fr. 87. A valoir, 277 fr. 13. Total, 2.650 fr. Caut., 80 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Construction d'un pont sur la route de Luc. Mont., 12.948 fr. 03. A valoir, 551 fr. 97. Total, 13.500 fr. Caut., 450 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Mardi 9 septembre, 2 h. — Sous-préfecture de Roanne. Chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 161. Travaux d'ouverture sur une long. de 2.161 mètres. Terrassements, 7.563 fr. 50. Maçonneries, 1.054 fr. 56. A valoir, 181 fr. 91. Total, 8.800 fr. Caut., 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Notre-Dame-de-Boisset. Chemin vicinal ordinaire n° 8. Ouverture sur une long. de 878 mètres. Terrassements, 2.019 fr. 40. Maçonneries, 714 fr. 56. Empierrement, 1.417 fr. 05. A valoir, 373 fr. 99. Total, 4.525 fr. Caut., 150 fr.

Renseignements au bureau de l'agent-voyer d'arrondissement.

**Lot.** — Samedi 6 septembre, 3 h. — Ligne de Cahors à Capdenac (section unique), arrondissement de Cahors et Figeac. Ballastage, sabotage des traverses et pose des voies. Mont., 620.994 fr. A valoir, 69.006 fr. Total général, 690.000 fr. Caut. prov. 10.000 fr. Caut. définitif. 20.000 fr.

Certificat visé par M. Lanteires, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 27, avenue de Toulouse, à Cahors. Renseignements à la préfecture, 3<sup>e</sup> division, dans les bureaux de M. Lacaze, ingénieur ordinaire à Cahors, avenue du Pal.

**Lot-et-Garonne.** — Mercredi 10 septembre, 2 h. — Chemins de fer exécutés par l'État. Ligne de Marmande à Angoulême. Projet de construction d'une avenue pour la station de Seyches, sur une longueur de 134 mètres 30. Mont., 16.318 fr. 07. A valoir, 1.631 fr. Total, 18.000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Maine-et-Loire.** — Dimanche 21 septembre, 1 h. — Mairie d'Ingrandes-sur-Loire. Chemin vicinal ordinaire n° 8. Terrassements, 5.809 fr. Empierrement, 3.050 fr. Ouvrages d'art, 792 fr. 33. Total, 9.751 fr. 33. A valoir, 348 fr. 67. Mont., 10.000 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie.

**Seine.** — Lundi 15 septembre, 10 h. — Mairie de Levallois-Perret. Pavage de la partie du chemin vicinal n° 1, dit rue de Courcelles, entre la rue Gide et le chemin de grande communication n° 39. Mont., 34.000 fr. A valoir, 14.286 fr. Caut., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

**Seine.** — Samedi 21 septembre. — Route nationale n° 19. Transformation et restauration de la chaussée, entre la sortie de Créteil et la route départementale n° 58. Mont., 87.000 fr. A valoir, 5.000 fr. Total général, 92.000 fr. Caut., 3.000 fr.

Certificat visé par M. Lax, ingénieur en chef du département, rue Joubert, 11, à Paris. Renseignements à la préfecture, direction des travaux, 4<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau, et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Sceaux, avenue du Maine, 8, à Paris.

**Seine-Inférieure.** — Mercredi 10 septembre, 2 h. — Mairie du Havre. Artillerie. Transformation à exécuter au magasin de poudre du fort de Sainte-Adresse au Havre. Terrasse, 17.261 fr. 70. Maçonnerie, 45.898 fr. 15. Charpente et menuiserie, 349 fr. 19. Couverture, 2.022 fr. 23. Ferronnerie et serrurerie, 121 fr. 50. Peinture, 292 fr. 50. Total, 95.945 fr. 32.

Renseignements au bureau de la direction d'artillerie du Havre.

**Seine-Inférieure.** — Vendredi 12 septembre, 2 h. — Mairie de Rouen. Construction d'une école primaire de filles et d'une école maternelle, rue Saint-Julien. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, 96.611 fr. 26. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie, 24.358 fr. 80. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois, 27.417 fr. 01. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture et plomberie, 21.810 fr. 30. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 38.773 fr. 83. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie et tenture, 16.462 fr. 50.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Seine-Inférieure.** — Adjudications restreintes. 1<sup>er</sup> Port du Havre (1<sup>er</sup> arrondissement). Construction du 6<sup>e</sup> bassin à flot. Travaux à l'air comprimé. Démolition d'une partie du mur est du bassin de l'Eure, et construction des musoirs de l'écluse du 6<sup>e</sup> bassin. Mont., 202.191 fr. En régie, 17.809 fr. 2<sup>e</sup> Canal du Havre à Tancarville. Démolition à l'air comprimé d'une partie du mur Est du bassin l'Eure au Havre. Mont., 70.000 fr. En régie, 10.000 fr. Les deux entreprises ci-dessus feront l'objet d'une adjudication restreinte de première catégorie, dans les termes de la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> juin 1880.

Renseignements chez M. Quinette de Richemont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au Havre, avant le 25 août 1884.

**Ville de Paris.** — Mercredi 15 octobre, 1 h. — Direction des travaux. Concours pour la construction et l'installation, à l'usine projetée à Maillot, de machines élévatoires hydrauliques et à vapeur. Un concours est ouvert, conformément au vote du Conseil municipal de Paris, en date du 10 avril 1884, pour la construction et l'installation, dans l'usine projetée à Maillot (Yonne), de pompes élévatoires actionnées par des moteurs hydrauliques et à vapeur, pour élever au niveau de l'aqueduc collecteur de la Vanne les eaux provenant de la dérivation de la source de Cochepey.

Une commission administrative se réunira à l'Hôtel de Ville, le 15 octobre 1884, à une heure de l'après-midi, pour, en séance publique, recevoir les propositions des concurrents et décider de leur admission. Tout constructeur mécanicien qui voudra concourir devra déposer les pièces suivantes :

Sous une première enveloppe :

1<sup>o</sup> Un ou plusieurs certificats authentiques constatant qu'il a déjà exécuté des machines analogues à celles qu'il s'agit de construire, et qu'il s'est toujours parfaitement acquitté de ses engagements. Ces certificats devront avoir été soumis, quinze jours au moins avant la séance, au visa de M. Couche, ingénieur en chef des eaux, dont les bureaux sont situés : avenue Victoria, n° 4.

2<sup>o</sup> Un projet rédigé conformément au programme et cahier des charges arrêtés par le Conseil municipal, avec dessins, plans, devis et mémoire explicatif. Ces documents seront signés par le soumissionnaire.

## Sous une deuxième enveloppe :

1° Un engagement de verser à la caisse municipale, si le projet est choisi par la commission, une somme de 12.000 fr. à titre de cautionnement;

2° Une soumission sur papier timbré, conforme au modèle de l'affiche, et qui portera le prix à forfait auquel le soumissionnaire s'engage à faire la fourniture, le transport et la pose des machines, ainsi que le minimum de rendement et le maximum de consommation qu'il entend garantir.

La commission se déterminera dans son choix, par la comparaison des chiffres de garantie ainsi proposés, ainsi que par toutes autres considérations dont elle appréciera l'importance en dehors du prix d'acquisition et de la valeur technique des appareils.

L'auteur du projet choisi par la commission acquittera immédiatement les droits de timbre, d'enregistrement, d'impression du cahier des charges et des plans, d'affiches, etc., etc., et autres frais auxquels la soumission pourra donner lieu.

Les programmes, cahier des charges et plans de l'entreprise sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau des eaux, des canaux et de l'assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches exceptés, de midi à quatre heures.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Reims.** — Le 10 septembre. — Génie. Place de Reims. Construction d'une grille et de blindages au réduit de Chenay. Caut., 1.000 fr.

Renseignements au bureau du génie, rue Gambetta, 53, à Reims.

**Toulouse.** — Le 5 septembre. — École d'artillerie de Toulouse. Construction d'un hangar au polygone évaluée à 146.072 fr. 94. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse et maçonnerie. Mont., 20.796 fr. 72. Caut., 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pavage. Mont., 5.961 fr. 05. Caut., 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 6.291 fr. 22. Caut., 350 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture. Mont., 9.376 fr. 84. Caut., 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie. Mont., 93.003 fr. 32. Caut., 4.700 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 10.638 fr. 69. Caut., 550 fr. Total, 146.072 fr. 94.

Renseignements aux bureaux de l'école d'artillerie à Toulouse.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

**Bordeaux.** — Mardi 23 septembre, 9 h. 30. Ligne de Tarascon à Ax. Établissement des stations. Mont., 280.000 fr. et 360.000 fr.

Renseignements dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare; à Toulouse, dans les bureaux de l'ingénieur de la voie; à Agen et Castelnau-d'Aud, dans le bureau du chef de section de la voie; à Langon, Marmande, Port-Sainte-Marie, Moissac, Montauban, Villefranche, Carcassonne, Montréjeau, Saint-Girons et Foix, dans le bureau du conducteur de la voie.

## ÉTRANGER

**Espagne.** — Le 30 octobre, 1 h. — Ministère de Fomento, direction générale des travaux publics. Adjudication des travaux du port de Santa-Cruz de Tenerife. Devis estimatif, pasetas 4.351.483 fr. 76. Caut., peset. 130.344 fr. 52.

Renseignements à Madrid, à la direction générale des travaux publics, et à Santa-Cruz de Tenerife, dans les bureaux du gouverneur de la province.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

## MAISONS

**Lyon.** — Place Tabareau, confiné au midi par le n° 101, du boulevard de la Croix-Rousse. Acq., M. F. Duret, entrep., 65, chemin des Quatre-Maisons (17.000 fr.). — Rue du Jardin-des-Plantes, 7. Acq., MM. Joseph et Antoine Gris, à Vienne (Isère) (250.000 fr.). — Rue Sala, 8. Acq., Madame Charrin, 5, quai des Célestins (340.000 fr.). — Rue de Marseille, 21. Acq., M. Billiard, 16, rue Vieille-Monnaie. — Rue Richan, 52. Acq., M. Burdin, place Saint-Denis. 2. — Rue du Chariot-d'Or. Acq., M. Batailly, grande rue de la Croix-Rousse, 8. — Rue Rivet, 5. Acq., Mademoiselle Clavel, 19, quai de l'Hôpital. — Rue Béchévelin, 111. Acq., M. J. Pourcher, 18, rue de la Part-Dieu (25.200 fr.).

**Montplaisir.** — Rue des Maisons-Neuves, 17. Acq., M. Laplace, 106, rue d'Aquin, à Chambéry (41.500 fr.).

**Ecully.** — Lieu au Cinq-Chemins. Acq., M. J. Richon, 13, rue d'Algérie. — Au même lieu. Acq., M. Tabard, prop. aux Cinq-Chemins.

**Condrieu.** — Lieu au Grand-Port. Acq., M. Bissat, 6, rue des Capucins, Lyon (315 fr.).

## TERRAINS

**Lyon.** — Rue Saint-Pierre-de-Vaise. Acq., la ville de Lyon (2.009 fr. 57 m. 40).

**Vourles.** — Lieu au Bois-des-Côtes. Acq., M. Robin, 41, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

**Oullins.** — Lieu au Perron. Acq., la cristallerie de Lyon (20.000 mètres).

## FAILLITES

21 août. — Faillite des sieurs Thivolle et Cie, entrepreneurs de charpente, 47, rue Béchévelin.

Les deux premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant un beau-volume in-4° raisin. — Prix franco par la poste : 24 fr.

L'imprimeur-Gérant : PIRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PIRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

## PRODUITS CÉRAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges mœurs, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

## CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME &amp; PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CEMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.

**PIERRE HENRY**, quai Pierre-Seize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 49, et place des Terreaux, 6.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

**SERRA-REYMOND**, marchand de Pavés épines, établis et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

**JUTIE, GAY ET C<sup>e</sup>**, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, hommes d'armes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

## TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AÎNÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

## CHAUFFAGE, VENTILATION &amp; FORGES

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES.** — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE &amp; SABLE

**ARDOISES, DALLES ARDOISES.** **GUICHARD** Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**FOURNERY (FRANÇOIS)**, tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

## SONNERIES

**SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES.** — Sonneries ordinaires, Porte-Voix. Paratonnerres. — **BOGEY** et **BOGEY**, avenue de Saxe, 216.

## PEINTURE &amp; PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

## TERRASSEMENTS

**CHAMPREMIER**, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

## CARRIÈRES, MINES

**AUGUSTE BELLON**, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

## TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE &amp; DÉCORATION

**PICOLET**, taille de pierres et revêtement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunois, 116, Lyon.

**J. PRAT**, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Grussol. Monuments funéraires.

**J. GUICHARD ET C<sup>e</sup>**, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure. **JEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M<sup>rs</sup> de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

**AVENDRE**, quantité de cheminées en marbre, à moitié prix. Rue Servient, 105, Lyon.

**PIERRES DE TOURNUS.** Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

**PIERRE DE VILLEBOIS.** — DÉPÔT TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

## GAZ &amp; ÉCLAIRAGE PUBLIC

**B. PABIOU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

## MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN.** — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-seille, 84.

FABRIQUE DE PLÂTRE  
A la Demi-Lune, anc. maison Duclos (Et.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CEMENTS

CARRIÈRE DE PLÂTRE  
A Saint-Gilles (Saône-et-Loire)

## ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de cheminées, poignées, faitières, rives et tous autres accessoires d'ornementation. Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

**TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN**

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantageusement le service des approvisionnements par eau entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

**FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON**

**BOIS DE CHAUFFAGE**

**MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX**

### GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR

**A. FAURE FILS**

DÉPOT, quai de la Charité (Bas-Port)

La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures.

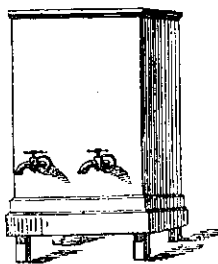
S'adresser au siège social, cours Rambaud, 38  
ou au dépôt du quai de la Charité

**BERTHIER**

5, rue de Jarente

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

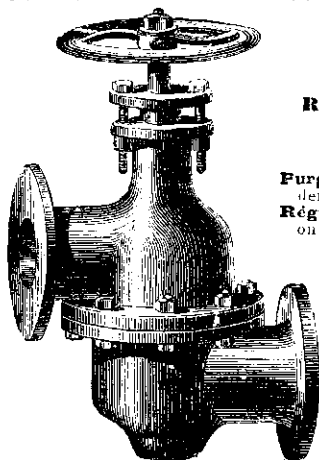
Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



ENTREPOT DE CARRIQUES DE MARSEILLE ET DE SALERNE

**G. PEYRISSAC**  
112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE  
OUVRIERS POUR LA POSE



**VIAILLY & C<sup>IE</sup>**

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS B.S.G. D.G.

**RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON**

**SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR**

**Furteur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

**Régulateur de pression de vapeur**, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

**Robinet-valve** à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

**Robinet-Valve** à soupape ordinaire.

**Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

**Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

**Niveau d'eau à racloir** de sûreté pour chaudières, système breveté.

**Robinet jauge à racloir** de sûreté pour chaudières.

**Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

**Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

**Régulateur d'alimentation** à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

**LYON**

rue et place de la  
**RÉPUBLIQUE**

CHALES, SOIERIES

LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES

POUR

DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

**PRIX FIXES**

marqués chiffres  
connus

## AUX DEUX PASSAGES



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

**LYON**

rue et place de la  
**RÉPUBLIQUE**

AMEUBLEMENTS, TOILERIE

LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERGERIE, BONNETERIE

GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX

Salon de Lecture  
Téléphone